

Règlement Intérieur AERYS COACHING



| | |
|---------------------------------------|---|
| 1.Préambule | <ul style="list-style-type: none">○ Objet du règlement intérieur : Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les règles de vie et de fonctionnement de l'organisme de formation AERYS COACHING.○ Champ d'application : Il est destiné aux intervenants et stagiaires participants aux prestations proposées par le cabinet. |
| 2.Modalités d'inscription | <ul style="list-style-type: none">○ Conditions d'accès à la formation : Toute participation à une formation est conditionnée par une inscription formalisée par la signature d'un contrat entre le donneur d'ordre et l'organisme AERYS COACHING rédigé en amont.○ Modalités de paiement : Le règlement de la formation est réalisé en début de formation à réception de la facture de la totalité de la prestation.○ Conditions d'annulation et de remboursement : Dans le cas où le participant à démarrer la formation et se désengage par la suite, la totalité de la formation est due. En cas de désengagement lié à une raison médicale ou de force majeure justifiée, la formation sera remboursée sur la partie non suivie par le participant. |
| 3.Organisation de la formation | <ul style="list-style-type: none">○ Conditions de réalisation de la formation Horaires : Les formations se déroulent les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 9h à 17h30. Les jours et horaires peuvent être modifiés en fonction des besoins de l'organisme de formation ou des participants. Un café d'accueil est prévu le matin, une pause le matin de 15' et une pause l'après-midi de 15'. Le déjeuner est pris selon les modalités prévues par le donneur d'ordre en intra-entreprise. Le déjeuner est pris en commun si possible pour les formations Inter entreprise et à la charge du client (Donneur d'ordre). Durée : Les formations en Intra entreprise et sur-mesure se déroulent selon le format défini entre le donneur d'ordre et l'organisme AERYS COACHING. Elles peuvent se dérouler sur une durée de 0,5 à 5 jours ou plus de façon consécutive ou non. Les formations en Inter-entreprises inscrites au catalogue se déroulent sur une durée de 2 jour consécutive en présentiel et de 4 demi-journées en distanciel. Objectifs : Les formations dispensées par l'organisme AERYS COACHING ont pour but de développer les compétences |

| | |
|--------------------------------------|--|
| | <p>managériales et de Leadership des participants dans des contextes de transformation de leurs organisations.</p> <p>Contenu : Pour leur permettre de prendre de la hauteur et d'intégrer les apprentissages, le déroulement s'appuie sur l'alternance d'apports théoriques, de mise en situation individuels et/ou collectives.</p> <p>Les participants sont invités à partager leurs situations concrètes afin de bénéficier de l'apport de l'intelligence collective.</p> <p>Les séquences de travail sont rythmées par l'alternance de travaux en grand groupe, sous-groupes et de réflexion individuelle.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Conditions d'assiduité et de présence : Toute absence doit être signalée à l'organisme de formation dès que possible. Les absences répétées et non justifiées pourront entraîner l'exclusion de la formation.○ Rupture de parcours : L'organisme de formation s'assure de la participation effective des participants avec un modèle d'animation inclusif facilitant la constitution du groupe de participants. En cas de désengagement, décrochage pendant la formation, l'animateur veille à identifier les « signaux faibles » pour ré-engager la ou les personnes en retrait. En cas de désengagement, décrochage sur un parcours long (absences et retards répétés), le formateur propose un entretien individuel avec la personne pour identifier les causes de son désengagement et trouver une réponse commune pour réinclure le participant. En cas de non-retour du participant, le formateur prévient le donneur d'ordre. |
| 4.Comportement des stagiaires | <ul style="list-style-type: none">○ Respect des horaires et des règles de vie en communauté Ponctualité : Les participants doivent être en préparation et être prêts à commencer la formation à l'heure précise. Tout retard répété pourra entraîner l'exclusion de la formation. Tenue vestimentaire : Une tenue vestimentaire décente et professionnelle est exigée lors de la formation. Les tongs, les shorts et les débardeurs sont interdits. |

| | |
|--|---|
| | <p>Comportement : Les participants sont tenus de respecter la politesse et la courtoisie envers les membres de l'organisme de formation, les formateurs et les autres participants. Tout comportement inapproprié pourra entraîner l'exclusion de la formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Interdiction de toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violence Le non-respect de cette règle entrainera une sanction allant jusqu'à l'exclusion du participant responsable ○ Obligation de prévenir l'organisme en cas d'absence ou de retard Chaque stagiaire est tenu de prévenir de son retard ou absence dans un délai suffisant (24h00 pour son absence et 15' avant le début de la formation en cas de retard) pour permettre à l'animateur d'adapter ses séquences de formation le cas échéant. ○ Utilisation des locaux et du matériel Les participants sont tenus de respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition lors de la formation. Tout dommage volontaire causé pourra entraîner une indemnisation des préjudices subis. |
| <p>5.Sanctions disciplinaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ Sanctions : Toute infraction au règlement intérieur pourra entrainer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la formation ○ Notification d'une sanction : Un courrier en Recommandé avec AR informera le Donneur d'ordre de la sanction décidée après l'en avoir informé par voix orale au préalable. La sanction peut aller du simple avertissement jusqu'à l'exclusion définitive. |
| <p>6.Droits d'auteur et de propriété intellectuelle</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ Respect des règles relatives à la propriété intellectuelle : Interdiction de reproduire ou de diffuser tout support de formation sans autorisation écrite de l'organisme |
| <p>7.Confidentialité et respect de la vie privée</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ Respect de la vie privée des autres stagiaires, des formateurs et du personnel de l'organisme ○ Les échanges entre participants sont liés par une charte de confidentialité. ○ Protection des données à caractère personnel La charte RGPD de l'organisme de formation est signée par chaque stagiaire participant , au démarrage de la formation. |

| | |
|--|---|
| 8.Réclamations et médiation | <ul style="list-style-type: none">○ Procédure de traitement des réclamations<p>Chaque formation se conclut avec un feedback « à chaud » sur le déroulement puis un questionnaire « à froid » permet d'évaluer la satisfaction des participants et d'adapter les modalités de déroulement si besoin.</p><p>Dans le cas de la non-satisfaction totale d'un participant ayant eu une attitude participative et exemplaire, si la réclamation porte sur une attitude ou posture de l'animateur jugée non opportune ou choquante, elle pourra être prise en compte et donner lieu à un remboursement partiel ou total de la prestation.</p><p>Aucune réclamation sur le contenu, l'objet ou les modalités d'animation de la formation ne seront pris en compte.</p> |
|--|---|